

Procès-Verbal de séance

Séance du 12 Avril 2023

L' an 2023 et le 12 Avril à 19 heures 50 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de
ALLEGAERT Joanny Maire

Présents : ALLEGAERT Joanny, Maire, Mmes : CHASSIGNAT Nina, DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie, THOUVENIN Claudie, MM : BERGOUX Christophe, LEMONNIER Gaël, LESPAGNOL Arnaud, POLANOWSKI Grégoire, RIGOLLET François

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : LOURDEL Richard à M. LESPAGNOL Arnaud, MAZENOUX Marcel à ALLEGAERT Joanny

Excusé(s) : M. MICHELON Frédéric

Absent(s) : Mmes : DADSI Méline, FARGE Amandine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Bourges le : 18/04/2023

et publication sur le site internet de la commune le 18/04/2023 à l'adresse suivante :

<https://www.intramuros.org/nohantengout/page/cr-conseil>

A été nommé(e) secrétaire : Mme THOUVENIN Claudie

SOMMAIRE

Délibérations :

- Vote des taux des trois taxes 2023 - 2023_035
- Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2023. - 2023_036
- Budget de l'eau : Vote du Budget Primitif 2023 - 2023_037
- Délibération d'une commune membre approuvant la modification des statuts d'un EPCI. - 2023_038

Points à aborder :

- recrutement de M. AUDOIRE Damien
- réunion de la CCID
- cérémonie du 08 mai 2023
- collecte des corps creux
- publicité sur le restaurant
- rabot désherbeur tracté
- épareuse
- autolaveuse pour la salle des fêtes
- subvention aux associations 2023
- voirie communautaire

Questions diverses

Vote des taux des trois taxes 2023

réf : 2023_035

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux des deux taxes de 2022 :

- Taxe foncière bâti : 30,77 %
- Taxe foncière non bâti : 21,68 %

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux de la taxe d'habitation de 2020 :

- Taxe d'habitation : 9,36%

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal les taux suivants afin de pouvoir équilibrer le budget primitif 2023 :

- Taxe foncière bâti : 30,77 %
- Taxe foncière non bâti : 21,68 %
- Taxe d'habitation : 9,36 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les taux des trois taxes énumérés ci-dessus pour l'année 2023.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 3		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>		
		Nbre de Pour : 8 + 3		Nbre de Contre :		Nbre d'abstention :		
ALLEGAERT	P	DAVAINE POLANOWSKI	P	LOURDEL	PPV	RIGOLLET	P	
BERGOUGNOUX	P	FARGE	Abs	MAZENOUX	PPV	THOUVENIN	P	
CHASSIGNAT	PPV	LEMONNIER	P	MICHELON	Abs	Total	11	
DADSI	Abs	LESPAGNOL	P	POLANOWSKI	P			

Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2023.

réf : 2023_036

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 :

Budget Principal - Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
D 011 Charges à caractère général	129 505,09 €	R 002 Résultat de fonctionnement reporté	78 609,49 €
D 012 Charge de personnel et frais assimilés	128 150,00 €	R 70 Produits des services, du domaine	26 208,60 €
D 023 Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	R 73 Impôts et taxes	21 789,00 €
D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 319,00 €	R 731 Fiscalité locale	115 000 €
D 65 Autres charges de gestion courantes	59 400,00 €	R 74 Dotations, subventions et participations	104 768,00 €
D 66 Charges financières	10 000,00 €	R 75 Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
D 67 – Charges exceptionnelles	500,00 €	R 77 Produits exceptionnels	4 499,00 €
Total	353 874,09 €	Total	353 874,09 €

Budget Principal - Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
D 16 Emprunt et dettes assimilées	21 000,00 €	R 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	42 024,72 €
D 204 Subventions d'équipement versées	8 000,00 €	R 021 Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €
D 21 Immobilisations corporelles	87 890,14 €	R 024 Produits de cessions	15 000,00 €
		R 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 319,00 €
		R 10 Dotations, Fonds divers et réserves	5 346,42 €
		R 13 Subventions d'investissement	28 200,00 €
Total	116 890,14 €	Total	116 890,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 présenté.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 3		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 8 + 3		Nbre de Contre :		Nbre d'abstention :	
ALLEGAERT	P	DAVAINÉ POLANOWSKI	P	LOURDEL	PPV	RIGOLLET	P
BERGOUX	P	FARGE	Abs	MAZENOUX	PPV	THOUVENIN	P
CHASSIGNAT	PPV	LEMONNIER	P	MICHELON	Abs	Total	11
DADSI	Abs	LESPAGNOL	P	POLANOWSKI	P		

Budget de l'eau : Vote du Budget Primitif 2023

réf : 2023_037

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 du Service de l'eau :

Budget du Service de l'eau - Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
D 011 Charges à caractère général	40 800,00 €	R 002 Résultat d'exploitation reporté	52 588,73 €
D 012 Charges de personnel et frais assimilés	19 708,60 €	R 70 Ventes de produits	38 500,00 €
D 014 Atténuations de produits	10 650,00 €	R 75 FCTVA	1 184,95 €
D 65 Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	428,00 €
D 67 – Charge exceptionnelles	1 000,00 €		
D 022 Dépenses imprévues	465,61 €		
D 023 Virement à la section d'investissement	7 300,00 €		
D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 777,47 €		
Total	92 701,68 €	Total	92 701,68 €

Budget du Service de l'eau - Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
D 20 Immobilisations incorporelles	33 000,00 €	R 001 Résultat d'exploitation reporté	111 074,56 €
D 21 Immobilisations corporelles	91 300,00 €	R 021 Virement de la section de fonctionnement	7 300,00 €
D 020 Dépenses imprévues	1 424,03 €	R 040 Opérations d'ordre de transfert	7 777,47 €
D040 Opération d'ordre de transfert entre sections	428,00 €		
Total	126 152,03 €	Total	126 152,03 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif du service de l'eau 2023 présenté.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 3		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 8 + 3		Nbre de Contre :		Nbre d'abstention :	
ALLEGAERT	P	DAVAINE POLANOWSKI	P	LOURDEL	PPV	RIGOLLET	P
BERGOUIGNOUX	P	FARGE	Abs	MAZENOUX	PPV	THOUVENIN	P
CHASSIGNAT	PPV	LEMONNIER	P	MICHELON	Abs	Total	11
DADSI	Abs	LESPAGNOL	P	POLANOWSKI	P		

Délibération d'une commune membre approuvant la modification des statuts d'un EPCI.

réf : 2023_038

Par délibération en date du 14 décembre 1999, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Nohant-en-Goût à Communauté de communes de La Septaine créé par arrêté préfectoral en date du 02 novembre 1999.

Le conseil communautaire de l'EPCI s'est réuni le 13 mars 2023 pour décider la modification statutaire suivante :

- Intégration dans les statuts de la compétence facultative suivante : « réalisation d'études préalables à la prise de nouvelles compétences »

- Réintégration dans les statuts de la compétence facultative suivante : « Étude et construction d'une maison de santé pluridisciplinaire ainsi que la gestion et la perception des loyers auprès des praticiens.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter la modification des articles des statuts, proposée et votée par l'assemblée de l'EPCI lors de sa réunion du 13 mars 2023 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;

- de demander à M. le Préfet du Cher de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver à la majorité les modifications des statuts de la communauté de communes de La Septaine.

A la majorité (pour : 5 contre : 3 abstentions : 3)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 3		A l'unanimité <input type="checkbox"/>		A la majorité <input checked="" type="checkbox"/>			
		Nbre de Pour : 4+1		Nbre de Contre :2+1		Nbre d'abstention : 2+1	
ALLEGAERT	C	DAVAINÉ POLANOWSKI	P	LOURDEL	PPV	RIGOLLET	P
BERGOUGNOUX	P	FARGE	Abs	MAZENOUX	CPV	THOUVENIN	A
CHASSIGNAT	APV	LEMONNIER	A	MICHELON	Exc	Total	11
DADSI	Abs	LESPAGNOL	P	POLANOWSKI	C		

Points à aborder :

- Recrutement de M. AUDOIRE Damien

Depuis le 11 avril 2023, M. AUDOIRE Damien a intégré le service technique de la commune en qualité de stagiaire au grade d'adjoint technique territorial. Il est précisé au conseil que l'intéressé n'est pas titulaire du permis de conduire et qu'il est autorisé à utiliser uniquement le matériel communal ne nécessitant pas le permis B.

- Réunion de la CCID

La Commission Communale des Impôts Directe se réunira le 05 mai 2023 à 18h30 à la mairie.
Pour l'heure, personne n'a confirmé sa présence ou indiquer son absence.

- Cérémonie du 08 mai 2023

Point sur l'organisation de la cérémonie et des personnes présentes

*** 09h30 : Messe à Moulins-sur-Yèvre, 10h15 cérémonie au monument aux morts de Moulins-sur-Yèvre suivi d'un verre de l'amitié, 11h15 cérémonie au monument aux morts de Nohant-en-goût suivi d'un verre de l'amitié
Voir avec l'institutrice pour la présence des élèves ***

- Collecte des corps creux

Point sur les possibilités d'aide à apporter aux habitants pour le tri sélectif

*** Problème à prendre en compte mais la mise en place paraît compliquée ***

- Publicité sur le restaurant

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les éléments concernant un projet de restaurant situé sur la rue des Rouges-Gorges.

Après cette présentation, les membres du conseil municipal indiquent qu'ils ne sont pas favorables à la création d'un restaurant dont la charge financière reviendrait à la commune.

- Désherbeur rabot tracté

Avant de valider l'achat du rabot tracté, nous souhaitons avoir une présentation du produit.

Liste des personnes voulant être présentes lors de cette démonstration et jour et heure de disponibilité.

*** Présence des Ms ALLEGAERT, RIGOLLET et POLANOWSKI pour l'essai du matériel ***

- Épareuse

Point sur la possibilité d'achat d'une épareuse ou recours à un tiers

!\ achat = place pour stockage + maintenance + dépense en investissement

Si recours à un tiers (autre collectivité ou agriculteur) = facturation sur budget de fonctionnement

*** Recours à un tiers approuvé ***

- Autolaveuse pour la salle des fêtes

Examen et présentation du devis du Clean Equipement et de Christin pour l'achat d'une autolaveuse pour la salle des fêtes. Mise à disposition uniquement de l'agent technique chargé de l'entretien de la salle des fêtes.

*** Accord de principe pour l'achat sous réserve de trouver l'emplacement de stockage ***

- Subvention aux associations 2023

Point sur la procédure de versement de la subvention communale 2023

*** La commission "Associations" doit se réunir pour fixer les modalités de versement ***

- Voirie communautaire

La Communauté de Communes de La Septaine nous informe que le tableau de classement des voies d'intérêt communautaire va être redéfini suivant à l'évolution des critères.

La rue des Alouettes et la rue du pont de la Gerbe (Lotissement des Éperviers) vont être déclassées.

La Communauté de Communes demande de faire part des remarques et observation avant le 30 avril 2023.

*** Pas de remarques particulières ***

Questions diverses

- M. RIGOLLET François a exprimé son souhait de devenir adjoint au maire.

- M. BERGOUGNOUX a fait savoir qu'il souhaitait démission du poste d'adjoint mais rester conseiller municipal.

- Conseil d'Administration de l'EHPAD Cardeux : Mme POLANOWSKI Stéphanie siègera au CA.

- Haie rue des Chardonnerets : Nous avons été avertis qu'une haie située rue des Chardonnerets devenait gênante. Elle sera arrachée.

Séance levée à : 21:48

En mairie, le 17/04/2023

Le Maire

Joanny ALLEGAERT

Le secrétaire de séance

Claudie THOUVENIN

